



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juillet 2014, la résolution numéro CA14 140278, a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N^o 14-14-18
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

Modifier le sens de la circulation en instaurant une mise à sens unique en direction Sud, sur la rue Irène-Joly, entre les rues Sackville et Charland et de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Le 11 juillet 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Journal Le Devoir, édition du 11 juillet 2014